



Paris, le 15 mars 2018

M. Wladimir SUSANJ  
Secrétaire général du Syndicat  
des Archives de France C.G.T.  
56, rue des Francs-Bourgeois  
75003 PARIS

à

Mme Françoise NYSSSEN  
Ministre de la Culture et  
de la Communication  
3, rue de Valois  
75001 PARIS

Madame la Ministre,

La présente correspondance vaut préavis de grève reconductible, à compter du jeudi 22 mars 2018, pour l'ensemble du personnel relevant du Service interministériel des Archives de France et des services à compétence nationale des Archives nationales (AN, ANOM, ANMT). Nos revendications sont les suivantes :

1. Abandon du « Projet CAMUS » de réduction du nombre d'implantations du ministère de la Culture dans Paris ; maintien intégral des périmètres, surfaces et locaux (magasins, ateliers, bureaux, espaces publics) du site des Archives nationales de Paris au bénéfice unique de l'institution ; élaboration et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux, de rénovation et de mise aux normes (conditions de conservation, sécurité incendie, entretien du bâti) de l'ensemble des locaux, et en particulier des magasins.
2. Retrait du projet Action Publique 2022, non aux « archives essentielles » ; arrêt de la réévaluation-élimination des archives définitives ; suspension de la réévaluation des archives courantes et intermédiaires.
3. Maintien du statut de Service à Compétence Nationale (SCN) des services d'Archives nationales, non à leur transformation en Etablissement Public à caractère Administratif (EPA).
4. Non à la fermeture-démolition du site des Archives nationales de Fontainebleau ; lancement de tous les travaux nécessaires à la consolidation, rénovation et remise aux normes des bâtiments pour une réouverture la plus rapide des Unités 1 et 2 du site ; maintien de tous les fonds d'archives sur le site ; maintien de tous les postes de travail.
5. Non à la saturation des équipements du site des Archives nationales de Pierrefitte-sur-Seine ; respect de la planification initiale de montée en charge des équipements, respect des délais et termes d'exploitation prévus ; construction d'un restaurant administratif permettant à tous les agents du site qui le veulent de pouvoir y déjeuner, révision du projet architectural lancé unilatéralement par la Direction, projet sous-dimensionné (seulement 150 repas aujourd'hui prévus alors que plus de 300 agents devraient être affectés) ; versement de ticket restaurant aux personnels en attendant son ouverture en 2021.
6. Créations et pourvois de 98 postes de fonctionnaires titulaires statutaires dans le réseau des Archives nationales (ANMT, AN, ANOM) ; remplacement de tous les postes d'agents partant à la retraite ; non aux privatisations partielles ou totales des missions et emplois ; arrêt du recours à l'emploi de salariés intérimaires, contractualisation des salariés en poste ; halte à la précarisation

des contrats et des agents, stabilisation de tous les agents non-titulaires, mise en adéquation des contrats et des salaires avec le niveau de qualification des postes et des responsabilités réellement assumés.

7. Revalorisation des régimes indemnitaires IAT et IFTS, au moins aux niveaux des montants planchers servis en administration centrale, pour tous les agents affectés dans le réseau des SCN des Archives nationales, ainsi que pour tous les agents mis à disposition du réseau des Archives départementales afin d'y exercer le contrôle scientifique et technique de l'Etat.

8. Augmentation, pour tous les agents des SCN des Archives nationales déjà bénéficiaires, de 40 euros du montant de la valeur des « bons d'habillement » versés annuellement, soit un passage à 380 euros de leur montant. Elargissement de leur versement à taux plein (380 euros), pour tous les agents de catégories C et B affectés dans les SCN des Archives nationales, et à demi taux au moins (soit 190 euros), pour tous les agents de catégorie A (hors personnels d'encadrement supérieur).

En accord avec la réglementation en vigueur, nous nous tenons à votre disposition pour toute négociation dans le cadre et la durée de ce préavis.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre profond respect.

Pour le Syndicat des Archives de France CGT  
Le Secrétaire général  
Wladimir SUSANJ

Copies à :

Mme Laurence TISON-VUILLAUME, directrice de Cabinet de la ministre de la Culture

Mme Claire GUILLEMAIN, conseillère sociale de la ministre de la Culture

M. Hervé BARBARET, secrétaire général du ministère de la Culture

Monsieur Vincent BERJOT, directeur général des Patrimoines

Monsieur Guillaume D'ABBADIE, adjoint au directeur chargé des Archives de France

Madame Valérie RENAULT, secrétaire générale de la CGT-Culture